



LE CONSEIL MUNICIPAL,

légalement convoqué le 10 février 2023

se réunira à l'hôtel de ville

situé 28 avenue de Verdun

à Villeneuve-la-Garenne :

Le 16 FÉVRIER 2023 à 17 heures

Ordre du jour

-Approbation du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2022

DIRECTION DES PARTENARIATS EXTÉRIEURS

1-Approbation de la convention de versement d'une subvention au titre du fonds d'investissement métropolitain (FIM)

COHÉSION ET RAYONNEMENT

2-Approbation d'une convention d'objectifs pour le projet démos années 2022-2025 avec le Département des Hauts-de-Seine

3-Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et la Ville de l'Île Saint-Denis

4-Communication du rapport 2022 sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la commune de Villeneuve-la-Garenne

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

5-Communication du rapport 2022 en matière de développement durable au sein de la commune de Villeneuve-la-Garenne

6-Création et prise de participation de la Ville de Villeneuve-la-Garenne dans une société publique locale portant sur la gestion du stationnement en ouvrage et en voirie

7-Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger au sein des instances de la société publique locale portant sur la gestion du stationnement en ouvrage et en voirie

8- Abrogation de la délibération du Conseil municipal de Villeneuve-la-Garenne n°10/0415 en date du 6 octobre 2022 portant autorisation de signer une promesse de vente au profit de Pitch IMMO pour les parcelles communales cadastrées section F n°335, 379, 378p, 374p, 375p situées 21 avenue Jean Moulin et avenue Pierre de Coubertin

RESSOURCES HUMAINES

9-Approbation de la convention de mise à disposition de personnel de la commune de VLG à l'EPT pour 2022 et 2023

10-Mandat spécial

11-Recrutement d'un agent sur le grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives

FINANCES

12-Débat d'orientation budgétaire 2023 pour le budget annexe du parking du centre-ville

13-Débat d'orientation budgétaire 2023 pour le budget principal de la Ville

Communication des décisions municipales et des marchés publics pris par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le 10 février 2023



Pascal Pelain

**Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris**